



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 19/10

Objet

Vote des taux de la fiscalité
locale liée aux ménages

Secrétaire de séance

Gérard MARECHAL

Rapporteur

Jacques LOMBARD

Conseil Communautaire
25 Mars 2010
Abergement-la-Ronce – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 85
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 90
Date de la convocation : 09 mars 2010
Date de publication : 09 avril 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard suppléée par N. Ferreira de Souza, JL. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet suppléé par JM. Mignot, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader suppléé par J. Le Bail, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par B. Robe, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, C. Di Caro suppléée par O. Gremion, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, D. Clerc, C. Quillet, C. Creuze suppléée par E. Rauscher, P. Epinat, JP. Fichère, JB. Gagnoux, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai suppléée par J. Dejeux, P. Nasom, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet suppléé par B. Chatillon, J. Thurel, JM. Diètre suppléé par K. Mathiot, M. Gauthier, A. Courderot, A. Alonzo, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard-Ongenaed suppléée par F. Serrurot, F. Perchat, G. Maréchal, F. David, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch suppléé par A. Mayot, M. Richard, M. Hoffmann, D. Ecarnot

Délégués absents ayant donné procuration : B. Guerrin à M. Ecarnot, J. Petit à D. Sciquot-Bérodier, A. Chollat à P. Sautrey, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, R. Curly à M. Giniès

Délégués absents non suppléés et non représentés: G. Michaud, P. Monnet, F. Saudon, P. Jacquot, G. Coutrot, G. Ginot, JF. Dumont

Vu les dispositions de l'article L.1612-2 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code Général des impôts, et notamment de son article L 1609 noniès C,
Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté du 29 janvier 2010
Vu la présentation à la Conférence des Maires du 18 mars 2010
Vu la présentation au Bureau Communautaire du 17 mars 2010

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération, par délibération du 20 décembre 2007, a opté pour l'adoption du régime de la fiscalité mixte, c'est-à-dire pour l'adoption d'une fiscalité appliquée aux ménages en plus de la perception de la Taxe Professionnelle Unique.

Au vu des bases communiquées par les Services Fiscaux, le produit fiscal assuré est de 1 135 722 euros.

Pour l'année 2010, il est proposé de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir les taux des 3 taxes applicables aux ménages de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole comme suit :
 - o Taxe d'habitation : 0.82%
 - o Taxe sur le Foncier Bâti : 1.26%
 - o Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2.28%

Fait à Dole,
Le 25 mars 2010,
Le Président,